

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Avenant relatif au financement du centre de planification et d'éducation familiale de
La Ciotat.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions règlementaires en matière de planification familiale et de régulation des naissances, le Département participe au financement des centres de planification et d'éducation familiale implantés dans les centres hospitaliers du département.

Le Département prend en charge une participation aux dépenses de personnel de ces consultations, aux frais de fonctionnement du service ainsi qu'aux dépenses de contraception pour les mineures désirant garder le secret et pour les femmes dépourvues de couverture maladie.

La convention de partenariat signée dans ce cadre entre le Département et le centre hospitalier de La Ciotat arrivant à son terme le 19 novembre 2020, il apparaît nécessaire de la prolonger et de signer à cet effet l'avenant joint en annexe au rapport.

Le montant de la participation du Département aux frais résultant de ce partenariat est estimé à 31 900 € pour l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL